

## Contrat d'occupation étudiant

Entre.....(nom, adresse de l'employeur)  
employeur représenté par:.....  
et:.....(nom, adresse de l'étudiant)  
étudiant né à (lieu).....le (date).....

Il a été conclu un contrat d'occupation d'étudiant selon les modalités suivantes:

1. L'employeur prend à son service l'étudiant en qualité de ..... (employé ou ouvrier)
2. Le contrat prend cours le (date).....et se termine le (date).....
3. Le lieu de l'exécution du contrat se trouve à.....
4. L'étudiant est engagé pour exercer la fonction de.....
5. L'étudiant s'engage à travailler.....heures par jours à raison de.....jours par semaine
6. La rémunération de l'étudiant est fixée à.....€uros par (heure, jour ou mois).....sur base de (base de calcul de la rémunération) l'indice .....de (année).....(+ éventuellement frais et logement)
7. La rémunération sera payée le (date).....au moyen de (main à la main, mandat postal, virement postal ou bancaire sur le compte n°.....)
8. La loi du 12 avril 1965 concernant la protection de la rémunération des travailleurs est applicable au présent contrat.
9. Le contrat est conclu à l'essai pour la période du (date).....au (date)..... (7 jours minimum et 14 jours maximum)
10. Le lieu où sera logé l'étudiant (si l'employeur s'engage à fournir un logement à l'étudiant) est situé à.....
11. L'entreprise de l'employeur ressortit à la Commission paritaire n°.....(intitulé).....
12. La journée de travail commence à .....h et se termine à .....h  
Un repos d'une durée de.....est prévu à.....h  
Le(s) jour(s) d'arrêt régulier du travail est (sont) le(s).....
13. Monsieur/Madame (nom).....désigné(e) pour donner les premiers soins, en application du Règlement général pour la protection du travail, se trouve (lieu) .....  
Pour l'atteindre, il faut.....
14. En cas de besoin, une boîte de secours est à la disposition du personnel (lieu).....
15. Les représentants des travailleurs au sein du conseil d'entreprise sont:  
(noms).....On peut les contacter au (lieu).....
16. Les représentants des travailleurs au sein du comité pour la prévention et la protection au travail sont:  
(noms) .....On peut les contacter au (lieu).....
17. Les membres de la délégation syndicale sont: (noms).....  
On peut les contacter au: (lieu).....
18. Le service externe de prévention et de protection au travail ou le département de surveillance médicale s'appelle:  
Adresse:.....Téléphone:.....
19. L'employeur relève du district de.....du Contrôle des lois sociales du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale  
Adresse:.....Téléphone:.....

Fait en 2 exemplaires (\*), à (lieu).....le (date).....  
Signature de l'étudiant  
Signature de l'employeur

(\* ) Un exemplaire pour l'étudiant et un exemplaire pour l'employeur. Depuis le 1er janvier 2003, tout employeur engageant du personnel doit effectuer une formalité indispensable au plus tard au moment de l'engagement : la déclaration immédiate à l'emploi (Dimona).